

ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

29 octobre

En 1653, à *Paris*, fondation de l'*Hospice du Nom-de-Jésus* "pour les vieux ouvriers".

En 1655, à *La Rochelle*, trois Prêtres de la Mission : Claude Dufour, Mathurin de Belleville et Nicolas Prévost, s'embarquent à destination de *Madagascar*. C'est la troisième équipe que Monsieur Vincent envoie vers la grande Île. Des trois partants d'aujourd'hui, deux seulement toucheront le sol malgache : en cours de route, dans la rade de Sierra Leone, M. de Belleville mourra¹.

En 1803, à *Saint-Cloud*, Bonaparte prend connaissance du rapport qui lui est présenté par le Conseil d'État au sujet des missionnaires d'*Alep*. Nos confrères, MM. Dellard et Chopin, qui depuis quelques années donnent dans cette ville de Syrie des conférences très goûtées aux prêtres maronites et arméniens², ont adressé une lettre au Commissaire des Relations Commerciales pour porter à sa connaissance leur pénible situation financière : ils n'ont presque plus rien, alors que nous «l'ancien Gouvernement» — euphémisme qui désigne la monarchie — la Mission recevait cinq cents piastres pour deux prêtres et trois cents piastres pour deux domestiques et autres frais. Le Conseil d'État propose donc qu'aux prêtres de la Mission d'*Alep* soit remise une somme de deux mille quatre cents francs... Avant d'apposer sa signature, le premier Consul, — bien que la petite Compagnie ne soit pas encore rétablie, inscrit sur le rapport : «*Accordé quatre mille francs*»³.

En 1809, à *Paris*, de grand matin, la police se présente au n° 25 de la rue du Cherche-Midi. C'est là, que loge le vicaire général de la petite Compagnie, M. Hanon⁴. Sans plus de formalités, il est arrêté et, sous bonne escorte, conduit en prison. Ainsi se complète, après la suppression de la Congrégation le 26 septembre précédent, la réponse de Napoléon à la fermeté dont M. Hanon a fait preuve dans l'affaire de la direction des Filles de la Charité. S'il n'a pas eu, selon certains, toute la souplesse désirable, le vicaire général a du moins fait preuve de prévoyance : quand il a senti se former au-dessus de sa tête l'orage impérial, M. Hanon a sollicité et obtenu du Souverain Pontife des pouvoirs extraordinaires pour les visiteurs, afin que la petite Compagnie, au moins à l'étranger, n'ait pas à souffrir des événements, quels qu'ils fussent être⁵.

En 1876, à *Paris*, dans le recueillement de son bureau, le T.H.P. Boré rédige le billet par lequel il désigne le vicaire général qui, au lendemain de sa mort, aura la responsabilité de la famille vincentienne. Sur ce billet qui dormira deux ans dans la cassette, le P. Boré a écrit le nom d'Antoine Fiat⁶.

1) *Mémoires CM.*, t. IX, pp. 243-275.

2) *Annales*, t. 27, pp. 578-581.

3) *Actes du Gouvernement*, p. 75.

4) *Annales*, t. 77, p. 267.

5) Coste : *La Congrégation de la Mission*, p. 103.

6) *Annales*, t. 114-115, p. 13.

